Konkurse Faillites Fallimenti

No 71 Mittwoch, 14.04.2004 122. Jahrgang

- 1. Débitrice: DA COSTA ANTONIO SA, route du Pont-Butin 70, 1213 **Lancy**
- 2. Remarques: exploitation d'une entreprise générale du bâti-

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un

délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptées. (Réf.

Pour tout renseignement: M. P. Wolfer, tél. 022 327 72 54

Office des faillites

1227 Carouge

(02212188)